









Soutenus par le tout nouveau parti politique HELV ETHICA



## COMMUNIQUE DE PRESSE

## NON au port du masque de nos enfants en cycle primaire

Nuvilly, le 14.01.2022

Les études scientifiques et les données issues des consultations quotidiennes du 147.ch sont éloquentes : parmi tous les groupes d'âge, les jeunes et les jeunes adultes sont les plus touchés psychologiquement par les conséquences de la crise du coronavirus. ProJuventute écrit dans son communiqué de presse du 15 novembre 2021, « durant le 1er semestre 2021, le 147 a été contacté sept fois par jour par des jeunes au sujet du suicide ». Soit, le double par rapport à 2019.

Ils relèvent également que « l'équipe de conseillères et de conseillers du 147 a déclenché une intervention de crise par la police ou les services médicaux à 98 reprises jusqu'à fin septembre 2021 ». Là encore, nous sommes à quasiment le double en comparaison à 2019.

Les conclusions de toutes les enquêtes indépendantes réalisées dans le monde entier témoignent que les enfants et les jeunes sont plus affectés psychologiquement que les autres groupes de population. On parle dès lors de stress psychologique, de craintes quant à l'avenir et la prévalence accrue de symptômes dépressifs. Le nombre d'urgences ambulatoires en pédopsychiatrie a augmenté de manière significative en Suisse et les pédopsychiatres ont de longs délais d'attente, ce qui peut conduire à une chronicisation des troubles. Nous sommes face à une saturation des milieux pédopsychiatriques et un silence glacial des médias à ce sujet.

Eu égard du drame silencieux qui se produit sur nos enfants, la décision d'une obligation de port du masque dès la 5<sup>ème</sup> année scolaire, imposée par les divers Départements Cantonaux de l'Instruction Publique, nous laisse sans voix. Alors que le bénéfique-risque quant à cette mesure est totalement en défaveur du port du masque pour les enfants, il est totalement aberrant que nos politiques, censés protéger la santé psychoaffective et physique de nos enfants, prennent une telle

décision. En effet, de nombreuses études scientifiques, relayées par les plus grands journaux médicaux, démontrent que les masques font plus de dégâts qu'ils ne sont censés en prévenir. A contrario, aucune étude scientifique n'existe, relative à l'innocuité du port du masque chez les enfants, aussi bien sur le plan de la santé physique et mentale que sur le plan de leur développement cognitif et social. La qualité des apprentissages ainsi que celle des développements cognitifs et sociaux (entravant les échanges aussi bien verbaux que, tout aussi graves, non verbaux avec leurs pairs ou les enseignants) non seulement n'est pas garantie par cet ensemble de mesures, mais sera nécessairement dégradée par elle.

En outre, entraver la respiration des enfants est une atteinte à leur intégrité physique, atteinte qui n'apparaît pas proportionnée eu égard aux risques encourus par cette population. En effet, selon la Revue Médicale Suisse, N° 726, Pédiatrie, du 17.02.2021, le risque de décès pédiatrique est infime. Au 11 novembre 2020, on dénombrait un seul décès associé au Covid-19 en Suisse pour 17 888 cas recensés. Même le risque de mortalité lors des tableaux inflammatoires multisystémiques est estimé à pas plus que 2%. Par ailleurs, il n'apparaît pas d'augmentation significative des cas de transmission même avec les nouveaux variants de SARS-CoV2 à l'école.

L'obligation du port du masque pourrait également constituer une violation des droits fondamentaux, notamment mais sans s'y limiter, de la liberté personnelle consacrée à l'art. 10 al 2 de la Constitution suisse, ainsi que son art. 11 qui confèrent une protection toute particulière à l'intégrité et au développement des plus jeunes.

Pour tout ce qui précède et en vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant de l'ONU adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée aujourd'hui par la plupart des États, dont la Suisse, qui somme les parents au droit et à l'obligation de protéger leurs enfants, de les soutenir et de les guider, les parents de plusieurs cantons s'opposent formellement à l'obligation du port du masque en cycle primaire décidée en date du 6 janvier dernier et entrée en vigueur le 10 janvier 2022. Pour cela, plusieurs recours ont été déposés auprès des Directions de l'Instruction Publique et/ou des Tribunaux Cantonaux dans les Cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Les parents de ce dernier canton, ont réussi à récolter plus de 50 procurations en un temps record, moins de 24 heures, et des donations de plus de 100 parents pour couvrir la totalité des frais du recours.

Il est temps de prendre au sérieux les problèmes des générations futures et d'investir davantage de ressources pour elles. - ProJuventute

Pour les parents, Rossana Scalzi

Contact: 079 291 95 90 ou rossana.scalzi@bluewin.ch